

Chers amis,

Vous allez découvrir fin juillet les nouveaux règlements pour la saison 2013/2014, certaines modifications ou nouveautés nous ont incitées à faire ce courrier complémentaire explicatif.

En préambule, la direction Nationale UFOLEP (Pierre Chevalier DTN et Benoit GALLET DTNA) a tenu à vous faire passer ce message que je vous livre in extenso :

« Concernant la participation aux épreuves compétitives Ufolep de cyclisme (cycloport - cyclocross - CLM), il est rappelé que seuls les licenciés Ufolep (code cycloport 26012) et titulaires de la carte cycloportive peuvent participer aux épreuves Ufolep.

Un dispositif particulier sera proposé aux Comités Départementaux pour encadrer l'accueil, à titre dérogatoire, très occasionnel et réglementé, de non-licenciés Ufolep.

Un cahier des charges précisant les modalités d'application et les engagements sera diffusé fin août/début septembre 2013 pour sélectionner les Comités Départementaux pouvant être concernés.

Ainsi, les éventuelles épreuves compétitives Ufolep de cyclisme (cycloport - cyclocross - CLM) accueillant des non-licenciés Ufolep devront avoir une dérogation de leur Comité Départemental Ufolep après validation de l'Ufolep Nationale. »

Si vous avez des questionnements concernant ce message, il vous faudra vous adresser directement à eux, la CNS n'étant pas habilitée pour traiter des questions d'assurance.

Nouvelles catégories GSa et GSb

Devant les problèmes que pose cette catégorie et pour éviter le pitoyable spectacle d'arrivées où personne ne veut gagner pour ne pas marquer de points, la CNS a décidé de diviser cette catégorie en deux groupes :

- ✓ GSa : licenciés de moins de 65 ans, pour eux rien de changé, ils montent de catégorie en marquant les points tels que définis par le règlement national, ou durci par les départements. GSa et GSb courant ensemble, c'est le classement scratch de l'épreuve qui sera pris en compte pour l'attribution des points.
- ✓ GSb : licenciés de 65 ans et plus, ces concurrents ne marquent jamais de points et ne montent jamais de catégorie. Pour éviter que ce soient toujours les mêmes qui gagnent, un maximum de 5 victoires sera autorisé sur le plan national.

Sur le plan départemental, le nombre de victoires pourra être revu à la baisse en fonction des effectifs. Pour cette catégorie, seule la victoire devra être portée sur la carte de compétiteur.

Pour cette première année d'application, en fonction des statistiques nationales, c'est le seuil de 65 ans qui a été choisi pour la catégorie GSb, ce seuil pourra être modifié la saison prochaine en fonction des retours que nous aurons des départements.

Le sigle « GSa » ou « GSb » apparaîtra clairement sur la carte de compétiteur.

Dans une arrivée GSa + GSb, il y aura donc toujours quelqu'un intéressé par la victoire et nous espérons que le spectacle proposé aux spectateurs sera de meilleure qualité qu'il l'est actuellement.

Catégories d'âges

Dans notre fédération, le démarrage de la saison sportive et la prise de licence sont depuis toujours établis du 1^{er} septembre au 31 août. Pour les autres fédérations pratiquant le cyclisme, la saison sportive va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce différentiel nous oblige depuis toujours pour les jeunes doubles licenciés, ceci afin qu'il y ait une équité sportive (kilométrage différent), de procéder à un surclassement d'une année d'âge et de ce fait exiger un certificat médical de simple surclassement.

De nombreux problèmes sont liés à ce système :

- ✓ Oubli de certains départements de surclasser ces jeunes, ce qui pose problème, car les départementaux et les régionaux ne sont pas disputés dans la bonne catégorie.
- ✓ Incompréhension de certains parents devant ce surclassement autoritaire
- ✓ Tricherie de certains jeunes, ne reprenant pas de licence FFC en début d'année pour échapper au surclassement, et s'empressant d'en reprendre une aussitôt le national de Cyclocross terminé.
- ✓ Engagement aux nationaux, où la CNS est obligée de pallier aux manques de contrôles départementaux, en vérifiant tous les jeunes sur le site de la FFC. Pour la FSGT il n'y a pas de contrôle préalable possible et donc, il y a toujours une possibilité de tricherie.

Nous avons obtenu de la Direction Nationale l'autorisation d'aligner nos catégories d'âges sur les autres Fédérations, la prise de licence restant fixée au 1^{er} septembre.

Ce qui va concrètement se passer pour cette première année de mise en application :

TOUS NOS LICENCIÉS VONT ÊTRE SURCLASSES de 2 ANNÉES D'ÂGES pour la saison 2014, ce qui nous permettra de combler le différentiel avec les autres fédérations

Contre-la Montre : pour le national 2013 (28 & 29 septembre), il n'y aura pas de changement de catégorie d'âge, par contre comme l'an passé la nouvelle licence 2013/2014 sera exigée.

Cyclospor et VTT : le changement de catégorie d'âge se fera désormais au 1^{er} janvier 2014, dès le 1^{er} septembre le logiciel sera paramétré pour délivrer des cartes dont la catégorie d'âge sera celle de la saison 2014.

Cyclocross : à cheval sur deux saisons, il est indispensable que les départementaux qui sont courus en 2013 soient disputés dans la même catégorie d'âge que les régionaux et nationaux qui sont courus en 2014. Aussi, dès le mois de septembre, le logiciel Gest Cartes délivrera les cartes de compétiteurs avec la catégorie d'âge calculée au 1^{er} janvier 2014, ce qui permettra de faire toute la saison dans la même catégorie d'âge.

Bien entendu, ces changements s'appliquent à tous les licenciés UFOLEP et non pas simplement aux jeunes.

Le logiciel Gest Cartes

Le logiciel que vous avez sur vos postes de travail et que vous utilisez, depuis des années devient obsolète et ne sera pas remis à jour. **VOUS NE DEVREZ DONC PLUS L'UTILISER.**

Pour faire des cartes, il vous faudra donc désormais vous connecter sur le nouveau site des Activités Cyclistes : www.ufolep-cyclisme.org, où vous trouverez une option de menu « Gest-Carte », vous retrouverez pratiquement le même fonctionnement qui existait auparavant.

Bien entendu, cet accès sera sécurisé et il vous faudra un mot de passe pour vous connecter.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1. Vous ne tenez pas particulièrement à récupérer vos anciens fichiers, et souhaitez repartir de zéro. Dans ce cas, vous avez juste me demander un mot de passe, par l'intermédiaire de votre délégué départemental si ce dernier vous a « délégué » cette tâche.
2. Vous souhaitez récupérer l'ensemble de vos fichiers, dans ce cas, en même temps que vous me demanderez un mot de passe, vous m'enverrez les fichiers suivants qui sont sur votre poste de travail dans le répertoire : C:\GEST_CARTES\FICHIERS :
 - Liste_dep.fic
 - Liste_dep_cc.fic
 - Liste_dep_vtt.fic
 - Resultats.fic
 - Resultats_cc.fic
 - Resultats_vtt.fic

Je me chargerai d'incorporer vos fichiers dans le nouveau système, et vous pourrez comme auparavant les transformer automatiquement dès le 1^{er} septembre, ou lorsque vous le souhaitez, en cartes comportant les mentions (saison et catégorie d'âge) pour la prochaine saison. La mention « double licencié » a été supprimée, la mention « surclassé » a été conservée pour les licenciés jeunes souhaitant se faire surclasser d'une année d'âge.

Attention : en cas de transformation automatique de vos cartes pour la saison 2014, les cartes catégories GS seront transformées automatiquement en cartes GSa ou GSb suivant l'âge du licencié au 1^{er} janvier 2014.

Vous trouverez d'autres modifications mineures dans les nouveaux règlements, pour vous faciliter la lecture, ces changements sont de couleur bleue.

Daniel MANUEL
Responsable de la CNS
Responsable de la société SPORTDEV conceptrice du système.